

naturels, leur faisaient oublier leurs devoirs religieux et les enlevaient à la vie de communauté. Si ces religieux ne se sentent plus la force d'accomplir les engagements qu'ils ont promis au Seigneur, il faut alors qu'ils demandent la sécularisation ordinaire, suivant les formes canoniques usitées dans ce cas. Cette sécularisation les mettra en-dehors de l'institut et enlève à celui-ci le devoir de les reprendre. Cette lettre a été ensuite, par ordre du Souverain Pontife, communiquée à tous les évêques de France pour leur servir de règle de conduite, dans les cas analogues et pour tous les instituts qui dépendent d'eux ou vivent dans leurs diocèses.

— Cette mesure est vraiment salutaire, car elle défend la vie religieuse du plus grand péril qu'elle avait à craindre. Ces sécularisations, que j'appelle légales, transportaient en une certaine manière à l'évêque le droit qu'avait sur le sujet le supérieur religieux. L'évêque prenait ce sujet pour des œuvres diocésaines ; mais, pressé par leurs multiples exigences, il ne pouvait plus lui assurer la vie de communauté, qui lui était d'autant plus nécessaire que l'habit religieux ne venait plus le défendre. Il s'ensuivait qu'au bout de quelque temps ces religieux se relâchaient de leur ferveur primitive, de la pratique des vœux, surtout de l'obéissance, et devenaient des séculiers. Et si plus tard, comme cela est arrivé dans maintes circonstances, leurs supérieurs voulaient leur donner une autre destination, les faire aller à l'étranger pour leur ménager, avec un ministère actif, la pratique de la vie de communauté et des vertus religieuses, quelques-uns hésitaient à partir et brisaient les derniers liens qui les unissaient à leur institut.

A partir de maintenant il n'en sera plus ainsi et les sécularisations, ou n'existeront pas, ou seront de véritables sécularisations rendant le sujet à la vie ordinaire.

— Le Souverain-Pontife a publié une encyclique très importante sur la démocratie chrétienne et la nouvelle orientation des catholiques italiens dans les élections politiques. L'encyclique est longue. La résumer serait difficile, mais on peut dire qu'elle tient tout entière dans ces trois idées.

— Le pape condamne la démocratie chrétienne *autonome*, c'est-à-dire celle qui s'était formée en Italie et prétendait ne relever en aucune manière de l'autorité des évêques ou du pape. Ces démocra-